

La Mauritanie existe-t-elle ?



(Keystone.)

Peut-on parler de nation ? (Fête de l'Indépendance à Nouakchatt).

RECONNUE par l'ex-métropole, la République Islamique de Mauritanie est niée par deux de ses principaux voisins, le Maroc et le Mali (ex-Soudan). Les pays du Tiers-Monde sont divisés en la matière ; les sous-groupes mêmes ne sont pas unanimes. Dans le groupe de Casablanca, la position d'Accra est inverse de celle de Rabat, qui rêve à un plus grand Maroc, et de celle de Bamako, qui revendique la marche orientale mauritanienne, le Hodh qui fit partie intégrante du Soudan jusqu'en 1944.

Cette controverse territoriale est quasiment unique en Afrique. Sauf quelques minimes exceptions, les frontières artificielles de la colonisation ont été reprises par les Etats indépendants, nés de la « décolonisation » politique.

A cette anomalie, plusieurs raisons ont été invoquées. Elles renferment toutes une part de vérité ; l'erreur toutefois serait de penser que les causes qui ont fait la « colonie » ont fait la « république ».

La colonie de Mauritanie créée en 1933 n'avait de finalité que militaire. Il s'agissait ce réduire « les bandes de pillards » (selon la terminologie de l'époque) qui menaçaient le Sud-marocain et le Nord du Sénégal. Ainsi furent regroupées des

populations disparates : populations blanches, les Maures, et populations noires, populations nomades, populations sédentaires. L'étendue du pays deux fois grand comme la France, la faiblesse numérique d'une population inférieure à 650.000 individus, la pauvreté économique, la légèreté de l'implantation administrative ne permirent pas de créer une nation en moins de 30 ans. Les féodaux du Nord continuaient à regarder vers les oasis du Maroc qui constituaient leur débouché naturel, les Noirs du Sud et de l'Est, vers le Sénégal et surtout le Soudan.

Dans ces conditions, il n'était pas étonnant que les pays voisins affirment officiellement des revendications, très généralement appuyées sur des considérations historiques. D'autant plus que des hommes politiques mauritaniens (dont le premier député au Parlement de Paris, Horma Ould Babana) défendaient la thèse de l'éclatement du territoire. D'autant plus également que de nombreux notables du Nord se rallièrent au Maroc, quelques années après qu'Allai El Fassi ait diffusé au Caire, en 1955, pour la première fois, la carte du Grand Maroc. D'autant plus, enfin, que les masses noires, groupées dans un parti maintenant dissous, réclamaient l'union avec le Mali.

La République Islamique, elle, n'a de finalité

qu'économique. Mais cette économie n'est pas nationale ni africaine ; elle est étrangère et européenne. L'intérêt des grands trusts pour la Mauritanie s'éveilla quand furent mieux connus les gisements de fer et de cuivre qui comptent parmi les plus riches, les plus purs et les plus facilement exploitables. Depuis 10 ans, la « Miferma » et la « Micuma », société mixte où le capital privé est majoritaire, dominent l'activité économique de la Mauritanie. Tous les investissements réalisés — routes, chemins de fer — l'ont été pour faciliter l'exportation des minerais. Plus discrètement, ces sociétés ont présidé à la naissance Internationale de la Mauritanie, en se faisant, en mars 1960, octroyer un prêt par la B.I.R.D.

Le Maroc avait mis son veto à la reconnaissance de la République par l'O.N.U. Les chancelleries étaient hésitantes devant l'enchevêtrement des intérêts. La Banque Internationale pour le Développement allait résoudre le problème en répondant affirmativement à une société dont l'Etat de Mauritanie était un des actionnaires, ce qui aboutissait à reconnaître *de facto* ledit Etat. L'O.N.U., l'Unesco ne pouvaient que suivre.

Dans cette optique, le président Ould Daddah, par ailleurs fort honnête homme, n'est que le jouet de trusts qui tirent tout bénéfice de sa grande vision politique : jouer un rôle de trait d'union entre le monde arabe et le monde noir, en sauvegardant l'intégrité territoriale et en développant la propre personnalité de son pays. Il est également le jouet de la seule classe dont les intérêts s'identifient avec le maintien du tracé actuel des frontières, à savoir les fonctionnaires.

Il est enfin le jouet de l'ex-métropole qui, en contrepartie d'une assistance financière élevée, a signé des accords militaires *très stricts*, prévoyant pour les troupes françaises la libre circulation, l'utilisation des infrastructures logistiques, des eaux territoriales et des casernements, et la libre disposition, aux abords de Port-Etienne, des terrains reconnus nécessaires.

Le déplacement de la capitale du territoire sénégalais sur le territoire national, la construction de Nouakchott par un des plus solides piliers du néo-colonialisme ; à savoir la Caisse des Dépôts et Consignations, la faible incidence sur le niveau de vie des Mauritaniens de l'exploitation capitaliste des minerais ne suffisent pas à susciter un sentiment national vif. Aussi la propagande s'en est-elle mêlée. Résultat : les Mauritaniens rêvent, attendent de

l'Etat et du sous-sol une fortune, tellement certaine qu'elle ne justifie plus le moindre effort... Les subventions d'équilibre budgétaire versées par la France, l'aide du F.A.C. sont insuffisants pour soutenir ce rêve.

Or la nation est incapable de subvenir à ses propres besoins : les sociétés minières bénéficient de régimes fiscaux de longue durée et de conventions d'établissement qui les dispensent des principaux impôts durant de longues années ; les ressources individuelles tirées de l'exploitation du désert sont trop faibles pour soutenir un budget national.

Cette situation financière, bien plus que des études faites à Paris, ou un mariage avec une Française, explique l'amitié que la Mauritanie porte à la France. Quant à l'amitié de cette dernière, à l'heure où certaine grande banque préside au destin du Conseil des ministres, elle se teinte de couleurs nouvelles... Que l'on songe que le groupe Rothschild dispose de plus de 18 p. 100 des intérêts des mines de fer mauritaniennes.

Devant cette insuffisance de ressources propres, devant la perversion du sens national qui amène le Mauritanien à confondre aumône et Etat, devant les forces d'éclatement que constituent certains féodaux du Nord, et les Noirs du Sud et de l'Est, attirés par le régime malien, devant l'absence de liens économiques internes peut-on parler de nation ?

La reconnaissance par les instances internationales d'une création non seulement arbitraire mais surtout rétrograde ne donne-t-elle pas le ton exact de la « décolonisation politique » en Afrique ?

Claude Chanteraine.



(A.D.P.)

« Un honnête homme... mais un jouet ».